



ETAT DES LIEUX
Centre socioculturel d'AUSSAC-VADALLE

Entre les soussignés :

Le Bailleur : **Monsieur LIOT Gérard** représentant de la Commune d'AUSSAC-VADALLE, ou son représentant

Le Locataire : **M. et Mme FONTANILLE Céline** domiciliés 306, rue les Jouhanets 16110 AGRIS

Il a été constaté lors de l'entrée du locataire dans le centre socioculturel, le **28 juin 2024** l'état des lieux en annexe.

Le locataire a été informé sur l'utilisation des moyens de secours (extincteurs, alarme, SSI, organes de coupure d'urgence, ...) mis à leur disposition ainsi qu'aux consignes de sécurité (évacuations, désenfumage, ...) et il a reçu à cet effet copie du règlement,

Le locataire a été informé que la personne qui a reçu la présente information **doit être présente sur les lieux en permanence**,

Equipements :

• Electricité : ³⁸³⁴³
Compteur entrée ~~38443~~ Compteur sortie ^{60 kWh}
Consommation électricité ³⁸⁴⁰³
Coût unitaire : ^{0,30€}
Soit un total à régler de : 18,00 €

• Fioul :
Compteur entrée Compteur sortie
Consommation fioul
Coût unitaire :
Soit un total à régler de : /

	Le Locataire	Le représentant de la commune
ENTREE		
SORTIE		

	ENTREE	SORTIE	Observations
Clés			
6 Clés GS avec alarme	X	X	
5 Clés PS avec alarme			
4 Clés pour cuisine	X	X	